



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bâtiments

Question écrite n° 28069

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales au sujet de la modernisation des bâtiments d'élevage en montagne. Il apparaît que les fonds disponibles sont employés avec difficulté en raison de critères d'éligibilité mal définis et de contraintes administratives importantes. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Les dépenses d'investissements réalisées par les exploitants pour la modernisation des bâtiments d'élevage en zone de montagne sont partiellement prises en compte dans le cadre du dispositif des « aides aux bâtiments d'élevage bovin, ovin et caprin en zone de montagne ». La subvention, dont le montant varie de 10 000 euros à 16 000 euros en fonction de la localisation de l'exploitation, du statut de l'agriculteur et des matériaux de construction, est cofinancée à hauteur de 25 % par l'Union européenne. En 2003, 11 MEUR ont été consommés sur les 15,5 MEUR délégués par les services centraux du ministère aux régions qui les ont répartis dans les départements en fonction de leurs besoins. Aucun problème de paiement n'a été signalé pour les dossiers relevant de ce dispositif, dont les conditions d'éligibilité et les objets finançables sont par ailleurs clairement définis par l'arrêté du 26 mars 2001 et la circulaire du 23 mai 2001. Au cours du premier semestre 2004, un groupe de travail technique administration-profession sera chargé de réviser et d'élargir la liste des bâtiments d'exploitation et du matériel agricole spécifique à la zone de montagne actuellement éligibles et d'étudier les modalités de revalorisation de l'aide aux bâtiments d'élevage.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28069

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8556

Réponse publiée le : 13 avril 2004, page 2946